

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roche Papier Trio Ltée	Numéro de permis 2023127	Date d'inspection Le 01 novembre 2024	
Nom de l'établissement Roche Papier Trio		Numéro de téléphone (506) 874-4247	
Adresse 305 St George Street Moncton NB E1C 1W8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
30(1) La garderie éducative à temps plein ou à temps partiel est pourvue d'une aire de jeu intérieure dont la superficie minimale est de 3,25 m ² pour chaque enfant qui y est bénéficiaire de services.	30(1)	01 nov. 2024	01 nov. 2024
Commentaires : Dans le local C2, la capacité du local n'était pas respectée. La lacune est maintenant conforme puisque le nombre d'enfant dans ce local est revenue conforme à la fin de l'inspection de surveillance. La mentore en assurance de la qualité a recommandé pour la 2e fois que des affiches doivent être affichées dans chaque local avec le nom et la capacité de chaque local afin que le personnel puisse respecter cet article du règlement. Une discussion a eu lieu avec la personne responsable.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	24 oct. 2024	01 nov. 2024
Commentaires : 4e inspection de surveillance en lien avec cette non-conformité. La lacune est maintenant conforme.			
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	24 oct. 2024	01 nov. 2024
Commentaires : 4e inspection de surveillance en lien avec cette non-conformité. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le ratio enfants-personnes éducatrices -L'aire de jeu intérieur et extérieur <p>Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer les enfants jouer à des jeux libres et dirigés (lecture) à l'intérieur.</p>

original signé par
Paula Morin

Le 08 novembre 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Elki Imbeault

Le 08 novembre 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date